

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024

Monsieur le Président du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LE BOT Pascal	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	NEANT
ARREDONDO Marie-José	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	NEANT
ESQUIROL Annie	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	NEANT
TEYCHENE Nathalie	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	NEANT
GACHON Marie Claire	Aide-Soignante de classe normal	NEANT
BEZIE Fanny	Aide-Soignante de classe normal	NEANT
MARQUES Christel	Aide-Soignante de classe normal	NEANT
SOUILLE Liliane	Aide-Soignante de classe normal	NEANT

Article 2

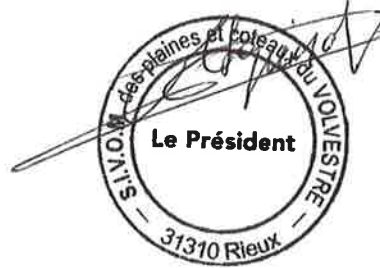
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	7	1	8
Agents susceptibles d'être promus	7	1	8

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieux Volvestre, le 26/08/2024

Monsieur le Président,
Jean-Marc ESQUIROL



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>